

CAPITALE	OUAGADOUDOU	NOM OFFICIEL	République démocratique populaire du Burkina Faso	
LANGUE(S) OFFICIELLE(S)	Français		SUPERFICIE	274 200 km ²
LANGUE(S) PARLEE(S)	Mossi, Malinké, Dioula, Peul		POPULATION	11 892 029 hab.
MONNAIE	Le franc CFA (655.957 XOF environ 1 €)			
PRINCIPALES VILLES	Bobo Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Banfora, Kaya			
REGIME POLITIQUE	République			
VACCINS	Fièvre jaune obligatoire. Traitement antipaludéen, vaccins contre la méningite recommandés.			
RELIGIONS	Musulmans 50%, croyances indigènes 40%, Chrétiens 10%			

CONSULAT

Consulat : 112 rue de VAUGIRARD 75006 Paris Tél : 01-53-86-01-00 Dépôt & Retrait : 9h à 12h	DELAIS : <small>En jours ouvrables</small>	(4 à 5 jours ouvrés)
	VISA	VISA OBLIGATOIRE

TOURISME

AFFAIRES

1 passeport valable + de 6 mois après retour prévu 1 formulaire 1 photo 1 Photocopie du billet d'Avion A/R OU 1 Attestation de voyage OU 1 Attestation d'assurance rapatriement sanitaire	1 passeport valable + de 6 mois après retour prévu 1 formulaire 1 photo 1 lettre de société 1 Photocopie du billet d'Avion A/R OU 1 Attestation de voyage OU 1 Attestation d'assurance rapatriement sanitaire
--	---

TARIFS

REMARQUES

Tourisme et Affaire: 3 mois / simple entré : 70 € 3 mois / multiples entrées : 90 € 6 mois / simples entrés : 100 € 6mois / multiples entrées : 120 € 1an / multiples entrées : 150 €	Citoyens étrangers, joindre une copie de carte de séjour
--	--



Consulat Général du Burkina Faso
112, rue de Vaugirard – 75 006 PARIS
Tel : 01 53 86 01 00
Fax : 01 42 22 63 47
Courriel: consulat.general.bf@gmail.com

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

DEMANDE DE VISA

DE TRANSIT OU DE SEJOUR AU BURKINA FASO

Photographie

Informations du demandeur

Nom (en capitale) :
Name

Née (Nom de jeune fille) :
Maiden name

Prénoms :
Given names

Né(e) le : / / (JJ/MM/AAAA) à Sexe : M F
Date of birth (dd/mm/yyyy) Place of birth Sex

Nationalité d'origine :
Nationality of origin

Nationalité actuelle :
Nationality

Situation de famille : Nombre d'enfants :
Relationship status Number of children

Adresse du demandeur :
Address

..... Téléphone :

Profession :
Occupation

Informations Visa

Transit à destination de :
Transit Going to

Séjours durée du séjour : maximum 3 mois ... maximum 6 mois maximum 1 an ... maximum 2 ans ...
Stay Length of the stay

Date d'entrée : / / Nombre d'entrées : une entrée ... entrées multiples ...
Date in (dd/mm/yyyy) Number of entries

Motif du voyage :
Purpose of travel

Lieu(x) de destination :
Destination

Adresse au Burkina Faso :
Address in Burkina

Informations Passeport

N°du passeport : Date d'expiration : / / (JJ/MM/AAAA)
Passport number Validity date (dd/mm/yyyy)

Délivré le : / / (JJ/MM/AAAA) par :
Issued date (dd/mm/yyyy) Place of issue

PIECES A FOURNIR :

1. Le passeport dont la durée de validité doit être supérieur de 6 mois après la fin du séjour ;
2. Un formulaire à remplir en intégralité, dater et signer ;
3. Une photo d'identité – format 4,5 sur 3,5 cm (pas de photocopie ni de photo scannée).

FRAIS DU VISA (payable uniquement en espèce ou par mandat cash libellé à l'ordre du Consulat Général du Burkina Faso à Paris) :

- | | |
|--|-----------|
| 1. transit (1 à 3 jours) | 18 euros |
| 2. court séjour (1 à 90 jours) une entrée | 70 euros |
| 3. court séjour (1 à 90 jours) plusieurs entrées | 90 euros |
| 4. long séjour (maximum 6 mois) une entrée | 100 euros |
| 5. long séjour (maximum 6 mois) plusieurs entrées | 120 euros |
| 6. long séjour (maximum 12 mois) une entrée | 130 euros |
| 7. long séjour (maximum 12 mois) plusieurs entrées | 150 euros |
| 8. long séjour (maximum 24 mois) une entrée | 180 euros |
| 9. long séjour (maximum 24 mois) plusieurs entrées | 200 euros |

Signature

Signature

A
At

Le / / (JJ/MM/AAAA)
Date (dd/mm/yyyy)

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

1. Heures de dépôt : 09 H 30 à 12 H 00, tous les jours ouvrables ;
2. Retrait : quatre (4) jours ouvrables après le dépôt, entre 15 H 30 et 16 H 30 ;
3. En cas d'envoi par la poste, joindre une enveloppe retour suffisamment affranchie pour un envoi en recommandé ou un Chronopost pour le retour du courrier. Le consulat ne prend pas en charge les frais relatifs à l'affranchissement et décline toute responsabilité en cas de perte de passeport ;
4. le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire. Il est néanmoins conseillé de faire un traitement contre la malaria (paludisme). Dans tous les cas, demander l'avis de son médecin traitant.

Document à joindre
à toute commande

B O N D E C O M M A N D E V I S A

▼ Inscrire ci-dessous le ou les Pays de destination

Informations Voyageur

M. Mme Melle

Prénom

Nom

N° Passeport

Nationalité

Téléphone

Mail

Commentaires

Informations Facturation / Livraison

Société

Adresse

Code Postal

Ville

Contact

Téléphone

Mail

Code Imputation¹

► Délai : Normal Urgent Attention, si aucune case n'est cochée, le type de course par défaut est Normal

► Type de visa demandé : Tourisme Affaire

Date de Retour SOUHAITÉ du passeport²

Date de DÉPART du voyageur

Fin de Mission (Réservé Axiome Visa)

Réservé à Axiome Visa

Pays de destination	Dépôt	Retrait	Frais
Total			

▼ Règlement Chèque

Tarifs & options	Montant	Choix
Prestation		
Supplément Urgence		
Dispo Bureau		
Enlèvement Paris		
Livraison Paris		
Recommandé		
Chronopost		
Chronopost International		
Aéroport ^{9h / 18h}		
Aéroport Week end et hors bureau		
Total		

14, avenue de Bourgogne
78450 VILLEPREUX - FRANCE
Téléphone : 01 34 61 03 91
Fax : 01 34 61 01 53
contact@axiomevisa.fr
www.axiomevisa.fr

Date et signature :

J'accepte les conditions Générales de Vente
(dernière page du document)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

• 1 Service

AXIOME VISA (Groupe 4V services) réalise toutes les démarches, formalités administratives ou juridiques, prestation standard ou sur mesure, et met en œuvre tous les moyens pour satisfaire ses clients et leur faciliter l'obtention de leur Visa.

• 2 Responsabilité

Compte tenu de sa position intermédiaire entre ses clients et les organismes ou administrations, AXIOME VISA ne peut être tenue pour responsable du résultat des démarches entreprises, ni des conséquences d'éventuels incidents, retards, contretemps, pertes ou détériorations des documents confiés ou obtenus qui pourraient survenir à un moment quelconque et y compris lors de l'acheminement.

En aucun cas, la responsabilité de AXIOME VISA ne pourra être engagée.

En tout état de cause, la responsabilité de AXIOME VISA ne saurait excéder le montant de la prestation concernée.

• 3 Devis

Un devis peut être fourni à titre indicatif. Un devis précis peut être fait à l'examen direct des documents à traiter. Toutefois, les frais à engager auprès des organismes ne sont communiqués qu'à titre indicatif (voir paragraphe 5 concernant les frais).

• 4 Les Prix & Les Tarifs

Les prix des tarifs consulaires et des prestations, publics ou spécifiques, sont indicatifs et susceptibles de modifications.

Toutes prestations supplémentaires (téléphone, télécopie, expédition, enlèvement, livraison, conseil, secrétariat, etc) seront facturées en sus, suivant le tarif en vigueur.

• 5 Les Frais

Aucune avance des frais administratifs ou consulaires ne sera faite par AXIOME VISA.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour exécuter la mission confiée dès réception d'un acompte de 50% sur les frais à engager.

AXIOME VISA n'est pas responsable des variations sans avis préalable de ces frais. Les avances de frais sous quelque forme que ce soit (acompte, dépôt, provision ou autre) ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une rémunération ou d'un escompte.

• 6 Commande

Compte tenu des délais d'intervention particulièrement courts qui sont souvent demandés, les ordres ou commandes, passés à AXIOME VISA, peuvent l'être tout aussi bien par téléphone que par mail, télécopie ou courrier. AXIOME VISA, à l'examen de la demande, se réserve le droit de refuser la commande. Toute commande, même orale, entraîne l'entière acceptation des présentes conditions générales de vente.

• 7 Le Délai

Tout délai ne peut être communiqué qu'à titre indicatif et ne peut s'entendre qu'à partir du moment où AXIOME VISA a réceptionné, de son client ou de son intermédiaire (Employeur, Correspondant-Dépositaire, Agence de voyages, Transporteur, Transitaires ou autre) tous les documents nécessaires à l'exécution de la mission confiée, y compris le règlement.

• 8 Clause Pénale

De convention expresse, le défaut de paiement de nos prestations et des éventuels frais à réception de factures entraînera l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, avec un minimum de 20 euro, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires et de recouvrements éventuels. Cette somme sera due même si l'obligation principale a été en partie exécutée.

• 9 Election de juridiction

En cas de litige entre AXIOME VISA et ses clients ou correspondants- dépositaires régionaux, le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent.